

A propos  
de la Pharmacopée liégeoise

Extrait de la Revue de Médecine et de Pharmacie  
(Section de Pharmacie) — Année 1959 — N° 3

# PHARMACOPOEA

LEODIENSIS,

IN QUA

Describuntur Medicamenta tam simplicia quàm  
composita, ordine sequenti in tres  
partes distributa.

*In Prima* SIMPLICIA OMNIA.

*In Altera* COMPOSITA GALENICA.

*In Tertia* CHIMICA REMEDIA.

Cum adjuncta Taxa & Indice.

*Omnia ad usum Medicorum Patriæ Leodiensis.*



LEODII,

Typis EVERARDI KINTS, SUÆ CELSITUDINIS  
Typographi 1741.

---

*Cum Privilegio SUÆ CELSITUDINIS.*

# A PROPOS DE LA PHARMACOPÉE LIÉGEOISE (\*)

par le pharmacien A. GUISLAIN

---

S'il existait depuis longtemps des recueils manuscrits de recettes de médicaments composés, ce n'est qu'avec l'invention de l'imprimerie que se répandent les premières pharmacopées officielles, publiées sous l'égide des autorités publiques et rendues obligatoires dans une ville ou une région déterminée, la première en date étant le *Réceptuaire de Florence* de 1498. La confrérie des *Speziali* ou apothicaires florentins, en avait elle-même demandé la composition dans l'intérêt des malades, afin d'éviter les erreurs dues aux différents formulaires en usage auparavant, chacun étant libre en effet, de suivre dans ses préparations la formule qui lui paraissait la mieux appropriée, ce qui n'allait pas sans de multiples malentendus.

Et, cette nécessité de codifier les compositions pharmaceutiques s'est fait sentir au fur et à mesure de l'organisation des professions médicales, parallèlement au développement social des communes et plus particulièrement, lors de certaines épidémies de peste, comme ce fut le cas à Amsterdam en 1635, date de parution de la première pharmacopée des anciens Pays-Bas, ainsi qu'à Bruxelles en 1641. Et bientôt, Gand, Anvers et Bruges eurent leur pharmacopée, celle de Liège assez tard venue, puisqu'elle ne vit le jour qu'en 1741.

Il est vrai que sa publication en avait été décidée dès 1699, lors précisément de la constitution du Collège des médecins, ordonnée par Joseph Clément de Bavière; quatre médecins étant chargés du soin de " former un dispensaire au plutôt ", auquel, après approbation, tous médecins et apothicaires devaient se conformer.

Les raisons profondes de ce retard nous sont inconnues, et sans doute, que les apothicaires liégeois y furent pour quelque

---

(\*) Communication présentée à l'assemblée du Cercle Benelux d'histoire de la pharmacie, tenue à Liège, le 19 avril 1959.

chose, si l'on considère qu'ils n'avaient pas été consultés, que la conformité de leurs drogues, lors des visites, ne pouvait être discutée valablement qu'en fonction des prescriptions du dispensaire et aussi qu'un tarif obligatoire devait y être annexé.

Mais tout ceci était bien dans l'esprit de l'époque. Il est beaucoup plus intéressant de constater que cette pharmacopée était rendue obligatoire, non seulement dans la cité de Liège, mais aussi dans les " faubourgs et Pais ". Emanant du Prince-évêque de la principauté, et non uniquement des autorités communales comme pour les autres villes des Pays-Bas, elle s'adressait à toute la patrie liégeoise. De même, le Collège des médecins avait juridiction sur tout l'ancien pays de Liège et délivrait deux sortes de diplômes, les uns permettant d'exercer dans la cité et ses faubourgs, les autres partout ailleurs, dans le plat pays et les autres bonnes villes de la principauté, à l'exception de la ville de Liège.

Si nous ouvrons cette pharmacopée, nous trouverons à la première page, ornée du perron liégeois, la répartition des différentes matières : une première partie traite des simples, une seconde des préparations galéniques, une troisième enfin des remèdes chimiques.

La liste des simples est alphabétique et comporte les produits des trois règnes, devant être conservés dans les officines. A l'arsenal végétal antique, de loin le plus important, viennent s'ajouter les produits exotiques d'introduction relativement récente, comme le quinquina, l'ipéca, le gayac, le tabac... sans oublier le cacao et le café. Les produits minéraux y tiennent encore une place importante, comme au siècle précédent, âge d'or de la croyance aux vertus bénéfiques des pierres précieuses, telles les perles fines retardant l'heure de la mort, l'améthyste qui empêche l'ivresse, le corail qui réjouit et fortifie le cœur. Y sont trop largement représentés aussi, les animaux ou parties d'animaux, leurs produits naturels de sécrétion ou d'excrétion, base de remèdes populaires et d'une médication pour le moins dégoûtante.

La seconde partie nous donne sans beaucoup de commentaires, les différentes compositions galéniques distribuées en vingt-cinq sections, représentant toutes les formes pharmaceutiques : eaux distillées, esprits, teintures, élixirs, sirops, etc... à l'exception toutefois des suppositoires et des pessaires.

Ce qui frappe le plus dans ces formules, c'est leur complexité.

Leur origine remonte, en effet, sans grande modification, à l'École empirique d'Alexandrie qui enseignait notamment que dans un mélange de drogues, l'organisme du malade était à même de choisir celle qui lui convenait le mieux et qui était spécifique du mal à traiter. C'est ainsi que, selon cette théorie, plus un remède comportait de constituants, plus il était efficace. Le plus bel exemple de cette polypharmacie alexandrienne, nous le trouvons dans la Thériaque d'Andromaque renfermant soixante-deux produits, dont certains déjà composés. On sait que cette préparation se faisait publiquement et avec solennité, afin d'éviter toute fraude, vu la quantité des drogues étrangères rares et coûteuses qui y entraient.

Notons, en feuilletant, quelques préparations qui eurent leur heure de célébrité : l'eau de la Reine de Hongrie, alcoolat de romarin, distillée par les Capucins du Louvre; l'eau de mélisse des Carmes Déchaussés; l'eau vulnéraire d'arquebusade, spécialité des moines de l'abbaye d'Orval; l'eau prophylactique, lancée par les Franciscains, plus connue sous le nom de vinaigre des quatre voleurs, parce que la formule en avait été divulguée pour obtenir leur grâce par quatre pilleurs arrêtés lors d'une épidémie de peste; le baume du Commandeur, de Gaspard de Pernes, diffusé par les Récollets.

Saluons en passant quelques grands noms séculaires : extrait catholicum, onguent aegyptiac, confection d'Alkermès, emplâtre diachylon; la poudre de la comtesse de Kent, composée de pincés d'écrevisses, de corne de cerf, de corail, de vipères, de perles et de bézoard; la poudre Cornachine, d'un certain Cornachinus de Pise, avec laquelle Dudley, comte de Warwick, vulgarisa l'antimoine; le baume de soufre térébenthiné, connu des Arabes et dont la vogue est toujours actuelle, sous l'appellation d'huile d'Haarlem.

Epinglons quelques formules locales : la teinture amère liégeoise, le baume du vicomte de Looz et les pilules de Spa, à base de fer, et ceci nous amène à la troisième partie, où cet élément minéral est particulièrement bien représenté dans les préparations chimiques citées, sous forme de teinture apéritive, de fer potable, de globules... Est-ce à cause de l'influence des eaux de Spa, réputées fortifiantes, toniques et apéritives, précisément à cause du fer qu'elles contiennent? Van Helmont, déjà, y avait décelé, en 1624, la présence de vitriol de mars, et un bon siècle plus tard, le docteur Philippe de Presseux, en étudiait les effets sur l'organisme, tandis que le pharmacien Salpeteur en faisait l'objet d'analyses et

SOMMAIRE — INHOUD :

<b>Pharm. A. Guislain</b> : A propos de la pharmacopée Liégeoise,	encarté
<b>Pharm. Jean Copin</b> : Un précurseur de la Société d'histoire de la pharmacie, le pharmacien-archéologue Désiré-Alexandre-Henri Van Bastelaer,	encarté
<b>Dr. pharm. A. Guislain</b> : Limitation des pharmacies en Belgique sous l'Ancien Régime	encarté
<b>Apoth. L. J. Vandewiele</b> : Het « Licht der apothekers »	p. 1
<b>Dr. L. Elaut</b> : De Lotgevallen van de Mechoacan ( <i>Asclepias contrayerva</i> L.)	p. 9
RAPPORTS — BERICHTEN :	
Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux. — Najaarsbijeenkomst in Middelburg (Zeeland), oktober 1960	p. 13
Dr. Brans ontvangt de Medaille van de Kring voor Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux	p. 14
Apoth. Vandewiele benoemd tot Erelid van de Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux	p. 14
BIBLIOGRAPHIE — BOEKBESPREKINGEN :	
Apoth. Dr. Wolfgang-Hagen HEIN (Frankfurt-a.-M.) : Illustrierter Apotheker-Kalender 1960	p. 15
REVUE HISTORIQUE DES REVUES — HISTORISCHE TIJDSCHRIFTARTIKELEN	p. 15

\*  
\*\*

*KORTE INHOUD van de Franse teksten hierbij.*

**Apoth. A. GUISLAIN : IN VERBAND MET DE LUIKSE FARMACOPEE.**

De Luikse farmacopee verscheen pas in 1741, dus veel later dan verschillende andere farmacopeeën (Florentië 1498. — Amsterdam 1635. — Gent, Antwerpen, Brugge).

De uitgave was echter reeds beslist in 1699, bij de oprichting van een Collegium medicum, dat bevolen werd door Joseph Clement de Bavière, waarbij vier artsen belast werden met de vorming van een dispensarium, ten spoedigste, dat, na goedkeuring moest onderhouden worden door alle geneesheren en apothecarissen. De diepste oorzaken van deze vertraging zijn onbekend, maar de Luikse apothecarissen waren er waarschijnlijk bij betrokken als men denkt dat ze niet geraadpleegd waren, dat de waarde van hun drogerijen, bij inspectie, maar geldig beoordeeld mocht worden in verband met de voorschriften van het dispensarium en ook dat een bindend tarief er moest bijgevoegd worden.

Deze farmacopee werd bindend verklaard niet enkel in de stad Luik, maar ook in de « faubourgs et Pais » (platteland).

Ze bestaat uit drie delen, vermeld op de titelbladzijde versierd met het Luikse perron : 1) de simplicia, 2) de galenische bereidingen en 3) de scheikundige middelen.

De auteur geeft een overzicht van de verschillende geneesmiddelen, waaronder reeds enkele exotica, nog vele edelgesteenten en ook vele natuurlijke secreties of excreties van dieren, die in de volksgeneeskunde een eerder onsmakelijke rol speelden.

In de formules speelt de complexiteit nog een even grote rol, steunend op het geloof dat het organisme in staat was uit een samenstelling die drogerijen uit te kiezen die het specifiek geneesmiddel vormden tegen de te behandelen kwaal.

Een aantal beroemde formules worden genoemd, evenals enkele lokale voorschriften als « teinture amère liégeoise », « baume du vicomte de Looz » en « pilules de Spa ».

In verband met deze laatste ijzerhoudende pillen, moet gezegd worden dat de ijzer-bereidingen in het laatste (derde) deel een belangrijke rol spelen. Het Spa water heeft zich hierbij waarschijnlijk doen gelden, omdat apoth. Ch. Ignace Batus er de ijzerhoudende eigenschappen van had leren kennen.

Ook antimonium, lood en witte magnesia komen er in voor. De chemie vordert snel maar Mars, Saturnus en Venus laten zich nog gelden en men zoekt nog naar het levenselixir.

(Zie vervolg op laatste binnenbladzijde van de omslag).